

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

N° : 150-06-000012-237

DATE : 7 novembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE COSSETTE, J.C.S.

NATHALIE SAVARD

et

DIANE LAPOINTE

et

JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD

et

MONIQUE PERRON

Requérants

c.

SANTÉ QUÉBEC, personne morale de droit public, agissant par l'entremise de
l'établissement **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET
DE SERVICE SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

et

DR FLORIN IOAN MIJA

Intimés

JUGEMENT RECTIFICATIF

- [1] CONSIDÉRANT le jugement rendu par la soussignée le 29 octobre 2025;
- [2] CONSIDÉRANT le jugement rectificatif du 3 octobre 2025 pour retirer les conclusions [119], [127] et [128] ainsi que pour modifier la conclusion du paragraphe [129];
- [3] CONSIDÉRANT que le jugement initial comportait une autre conclusion qui fera l'objet d'un débat devant être tenu à une date ultérieure, selon une entente entre les parties;
- [4] CONSIDÉRANT l'article 338 du *Code de procédure civile*;
- [5] CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire la modification;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **RETIRE** du jugement rendu le 29 octobre 2025 la conclusion au paragraphe [120] :

[120] **ORDONNE** au CIUSSS de transmettre aux procureurs du Groupe, sous pli confidentiel, le nom et les coordonnées de tous les membres connus du Groupe (la « **Liste des membres** »), ainsi que le résultat de la Révision des tests pour chaque membre du Groupe et son consentement au dépôt de ces éléments au dossier de la Cour, le tout à l'exception de ceux qui auront signifié, par écrit, leur désaccord dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi de la lettre mentionnée au paragraphe précédent, et ce, dans un délai de soixante-quinze (75) jours du présent jugement;

- [7] **LE TOUT**, sans frais.


MARIE COSSETTE, J.C.S.

Me Jonathan Gottlieb

Me Claudia Giroux

Me Emily Painter

KUGLER KANDESTIN S.E.N.C.R.L.

Avocats des demandeurs

Me Jean-Sebastien D'Amours

Me Elyse Arsenault

TREMBLAY BOIS AVOCATS

Avocats des demandeurs

Me Marie-Nancy Paquet

Me Karl Chabot

LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

Avocats de Santé Québec, défenderesse

Me Maxime Blais

Me Vincent Savard

MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats du Dr Florin Ioan Mija, défendeur